



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

financement

Question écrite n° 75437

Texte de la question

M. Pierre Lang attire l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur les difficultés rencontrées par les communes du bassin houiller qui engagent la rénovation des voiries des anciennes cités minières avant leur transfert dans le domaine public communal. Ces villes se trouvent confrontées à des problèmes de programmation et de trésorerie. En ce qui concerne la programmation, le contrat de plan en cours devait permettre de résorber la totalité des voiries restant à rénover. Or on atteint la fin de ce contrat de plan, et il manque près de 60 millions d'euros pour finir ce programme. Il convient de rappeler que les voiries à rénover appartenaient à Charbonnages de France ou aux houillères de bassin. En effet, elles desservaient les cités minières. Avant leur intégration dans le domaine public communal, elles doivent être remises à neuf par les crédits de l'État. Dans un certain nombre de cas, notamment à Freyming-Merlebach, à la cité Cuvelette, les voiries en question sont totalement dégradées, à tel point qu'elles ne permettent plus le passage des riverains. Par conséquent, il est urgent d'accélérer ce programme de rénovation, en ajoutant des crédits FNADT supplémentaires. S'agissant des communes qui ont engagé une partie des travaux de rénovation de ces voiries, elles sont aujourd'hui face à de lourds problèmes de trésorerie. En effet, elles ont lancé ces travaux avec l'accord de l'État et la notification de subventions FNADT. Ces travaux ont été payés, parfois depuis deux ans déjà, mais les subventions FNADT de l'État ne sont toujours pas reversées aux communes, ce qui engendre des tensions importantes sur la trésorerie et un préjudice financier lié au recours à l'emprunt de trésorerie. Dès lors, il l'interroge sur les mesures qu'il entend prendre pour rattraper le retard dans le programme de rénovation de ces voiries et pour améliorer la rapidité des versements FNADT aux communes.

Texte de la réponse

Depuis la fin des années soixante, l'État s'est considérablement engagé en faveur des bassins miniers (Lorraine, Nord - Pas-de-Calais, et Centre-Midi) confrontés à la cessation progressive de l'activité charbonnière. Les moyens dégagés par tous les gouvernements ont constamment augmenté. Actuellement, le volet « après-mines » du contrat de plan Lorraine consacre 21 millions d'euros sur la période 2000-2006 à ce programme. Il est vrai que le volet « après-mines » de l'actuel contrat de plan connaît un retard qui se situe dans la moyenne de ceux constatés globalement sur d'autres volets des contrats de plan, et qu'il est identique à ceux qui avaient affecté les générations précédentes de contrats de plan. Mais l'État respectera tous les engagements qu'il a pris en Lorraine comme dans les autres bassins miniers, sur la restructuration des zones minières dans le cadre des actuels contrats de plan. Et ce même s'il faut plus de temps que prévu à l'origine. C'est un devoir de solidarité nationale en faveur de ces territoires. Dans cette perspective, le Gouvernement n'est pas opposé au maintien d'un volet « après-mines » au terme des actuels contrats de plan, qui permettrait d'achever, au nom de la cohésion économique, sociale et territoriale, ce vaste programme de rénovation commencé il y a trente ans.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lang](#)

Circonscription : Moselle (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75437

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2005, page 9336

Réponse publiée le : 17 janvier 2006, page 485